



Achat de lunettes et question juridique

Par Visiteur

Madame, Monsieur

Je me suis rendu le 3 avril 2010 chez mon opticien que j'allai aimer selon votre publicité, pour me faire réaliser une paire de lunette, mais quel désillusion, il m'a proposé des verres progressifs kalysté et bien sur les plus chères soit 650 ? + monture 140? soit 790 ? nous sommes mi aout, je n'ai toujours rien de concret, après de multiples bricolages, je ne peux pas m'en servir, comme il était incapable de me procurer ce qui était précisé dans le contrat je lui ai suggéré de me refaire une paire de lunette avec des verres d'un précédent achat soit en septembre 2005 et que j'avais payés 208 ? sans la monture. Déjà le marché n'est pas équitable car ces verres sont insuffisants en plus ce monsieur ne veut pas me rembourser la différence, il me propose 2 paires de lunettes inadaptées pour ce prix il n'a même pas remarqué que sur sa vitrine il était proposé 2 paires pour le prix d'une, étrange n'est ce pas ! Maintenant que dois je faire mes moyens financiers ne me permettent pas de jeter près de 800 ? par les fenêtres. Il me faut aussi préciser que je n'avais ces verres sur le nez que quelques jours courant mai et aujourd'hui, je n'ai rien en main. Avant d'engager des poursuites pour escroquerie j'aimerais savoir que faire car il est inadmissible de payer un service non rendu.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je me suis rendu le 3 avril 2010 chez mon opticien Krys à que j'allai aimer selon votre publicité, pour me faire réaliser une paire de lunette, mais quel désillusion, il m'a proposé des verres progressifs kalysté et bien sur les plus chères soit 650 ? + monture 140? soit 790 ? nous sommes mi aout, je n'ai toujours rien de concret, après de multiples bricolages, je ne peux pas m'en servir, comme il était incapable de me procurer ce qui était précisé dans le contrat je lui ai suggéré de me refaire une paire de lunette avec des verres d'un précédent achat soit en septembre 2005 et que j'avais payés 208 ? sans la monture.

Je comprends pas. Pourquoi est-ce que l'opticien n'a pas réussi à monter vos lunettes? Je savais même pas que cela puisse être possible.

Quant à l'escroquerie, elle n'est pas constituée ici. Toute plainte sera inéluctablement classée sans suite sur ce point.

Très cordialement.

Par Visiteur

Il a bien réussi à monter les lunettes, mais je n'arrive pas à lire avec, ce sont des verres progressifs et pour la vision de loin c'est parfait. Pour lire par contre c'est impossible. Comme seul arrangement il me propose de réaliser des lunettes à simple foyer selon le modèle qui date de 5 ans et qui sont évidemment inadaptés. Dois je accepter, en sachant que je vais devoir m'adresser à un autre opticien pour réaliser des verres progressifs corrects et de ce fait repayer.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Il a bien réussi à monter les lunettes, mais je n'arrive pas à lire avec, ce sont des verres progressifs et pour la vision de loin c'est parfait. Pour lire par contre c'est impossible.

Donc, si j'ai bien compris, il a bien réalisé les lunettes pour lesquelles vous avez donné votre accord. Simplement, vous ne vous faites pas aux verres progressifs?

Très cordialement.

Par Visiteur

C'est bien ça, donc je n'ai aucun recours, je dois accepter de payer ce qui ne me sert à rien !
Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

C'est bien ça, donc je n'ai aucun recours, je dois accepter de payer ce qui ne me sert à rien !
Cordialement
Christian Woehrel

Malheureusement oui. A partir du moment où vous avez accepté un contrat initial pour des lunettes à verre progressif, c'est bien ce contrat qui prévaut et l'opticien est en droit de le faire valoir sur le fondement de l'article 1134 du Code civil.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie de votre réponse.
Cordialement